



Taxe habitation

Par elfuro

Locataire depuis le 2 janvier 2014 d un appartement comprenant un emplacement parking, je reçois en janvier 2018 un avis de payer une taxe habitation pour parking de 289 ? et ce, pour l année 2017.

Je soupçonne ma propriétaire qui elle possède un Box d'être intervenue auprès des impôts pour me faire endosser sa créance.

Aucun de mes voisins ne paie une telle somme pour un emplacement de parking. Malgré mes relances, les Impôts ne m'explique pas la teneur dudit impôt.

Que faire?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50